

Organisation de la concertation des établissements d'enseignements artistiques spécialisés à l'échelle départementale

Cette nouvelle organisation de la concertation a pour objectifs de proposer un espace d'échanges entre professeurs, responsables pédagogiques et directeurs des établissements d'enseignements artistiques spécialisés du Lot afin que puisse émerger (voire être approfondis) :

- des réflexions pédagogiques communes
- des projets entre plusieurs établissements d'enseignements artistiques

> Les enjeux :

Les effets de ces nouvelles modalités de concertation pourraient amener, à moyen terme, à un accompagnement différencié des établissements d'enseignements spécialisés, en envisageant une approche territoriale avec une définition des territoires d'actions cohérents.

> L'organisation de cette concertation :

Organiser **une réunion plénière annuelle** permettant :

- un temps d'échanges sur un sujet précis (avec la participation d'un intervenant) et dont la forme permettra de mobiliser l'intelligence collective
- une restitution des réflexions menées par les groupes de travail (s'il y a lieu)
- un espace d'échanges entre enseignants :
 - o informel (pauses cafés et repas) : donner un espace aux enseignants pour se rencontrer
 - o formel (temps dont la forme est organisée) dont la finalité est de décider des thèmes qui pourront être approfondis et sous quelle forme (cf. ci-dessous « favoriser des réflexions pédagogiques communes »).

Favoriser des réflexions pédagogiques communes :

Il est proposé différentes formes d'échanges pour approfondir un sujet / un thème (au moins 2 écoles de musique doivent être impliquées) :

- mise en place de **groupes de travail** pour travailler un sujet et restituer ensuite le fruit de ce travail aux autres : un enseignant, responsable pédagogique ou directeur devra se porter volontaire pour piloter un groupe de travail (en lien avec Lot arts vivants)
- mise en place de **temps de partages d'échanges de pratique et d'expériences** sur un thème : entre professeurs du Lot et avec des personnes extérieures au Département. Lot arts vivants organisera ces temps d'échanges.
- organisation d'une **formation-action** (processus éducatif où le participant étudie ses propres actions ou expériences avec l'appui d'un formateur : il ne s'agit pas uniquement d'un

partage de connaissance, celui-ci s'accompagne d'une mise en pratique dans le contexte de l'enseignant) sur site : un ou quelques établissements.

Favoriser des projets destinés aux élèves avec de la pratique collective

Une aide pouvant revêtir différentes formes est proposée pour favoriser des projets entre au moins 3 écoles de musique avec de la pratique collective.

Les différentes formes d'aide :

- financière (prise en charge de certaines actions)
- aide à la diffusion
- aide à la communication
- aide à la coordination du projet (définir un interlocuteur)
- aide pour la participation d'un artiste / intervenant extérieur
- aide au montage de projet

Les critères (éligibilité) :

- proposer de la pratique collective de la musique ayant une dimension complémentaire des pratiques régulières
- concerner au moins 3 écoles de musique
- comporter un temps de présentation ouvert au(x) public(s) : forme et format libre ; avec une cohérence artistique adaptée au contexte et aux publics
- s'appuyer sur les trois grands objectifs de l'éducation artistique et culturelle :
 - pratiquer / faire
 - voir / découvrir / écouter
 - analyser / comprendre / verbaliser
- le formulaire doit être signé par le(s) directeur(s) / responsable(s) pédagogique(s) concerné(s)

L'instruction des demandes :

Le formulaire de demande de soutien est à envoyer entre **septembre et février de l'année scolaire en cours** pour des projets concernant l'année scolaire suivante à Mariam Sarr, chargée de mission musique de Lot arts vivants (msarr@adda-lot.com / 05 65 20 60 31).

L'instruction du dossier nécessite que le(s) coordinateur(s) du projet viennent présenter le projet à la commission qui sélectionnera les projets à soutenir

Cette commission sera composée de 7 personnes :

- 1 personne du groupe de travail qui a participé à l'élaboration de ce dispositif
- 2 professeurs des écoles de musique du Lot tirés au sort et volontaires
- 2 directeurs / responsables pédagogiques tirés au sort et volontaires
- 2 personnes de l'équipe administrative de Lot arts vivants

Lot arts vivants

Agence départementale pour le spectacle vivant

Cité Bessières - Rue Pierre Mendès France - 46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 60 30 - E-mail : contact@adda-lot.com
www.adda-lot.com / www.facebook.com/lot.arts.vivants